

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-02-028

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 31 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire l'Atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN
Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – Philippe NEAU

1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL
Monsieur Mikaël MOINET suppléant de Monsieur Sylvain BARREAUD

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Gisèle VERGNON – Gislaïne GOT

Messieurs Michel LALAIZON – Julien GOURRAUD (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD – Pierre TUAL (*excusé*)
Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – David RAFFÉ – Pascal ALVAREZ
Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*) – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*) – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

20 mai 2021

Affichage de la convocation le : 21 mai 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

1^{er} juin 2021



Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.1612.11,

Vu la délibération n° CS 2021-01-005 du 09 février 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits afin notamment de prendre en compte des modifications de prestations pour la construction du Centre de tri textile et de l'atelier économie circulaire Cyclab,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'autoriser les transferts de crédits dont le détail figure ci-après:

- Une diminution des crédits à l'opération 11 « collecte sélective » d'un montant de 92 755,74 € afin de revoir à la baisse les prévisions concernant la mise en place des équipements en bacs ;
- Une diminution de crédits à l'opération 106 « matériel, outillage et mobilier » d'un montant de 100 000 €. En effet, une partie du matériel et des aménagements prévus pour l'atelier CyclaB seront intégrés dans l'opération 13 et le compte « construction en cours » ;
- Une augmentation de crédits à l'opération 13 « Bâtiments » de 400 000 € afin d'achever la construction du Centre de tri et du bâtiment Fablab et d'y intégrer les aménagements nécessaires ;
- Il est proposé également d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves ». Le produit attendu au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est en effet ajusté à la hausse pour un montant 207 244,26 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158-11-812 : Collecte sélective	92 755,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-106-812 : Matériel, outillage et mobilier	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	192 755,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-13-812 : Bâtiments	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-812 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	207 244,26 €
TOTAL R 10 : Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	207 244,26 €
TOTAL INVESTISSEMENT	192 755,74 €	400 000,00 €	0,00 €	207 244,26 €
EQUILIBRE		207 244,26 €		207 244,26 €



Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

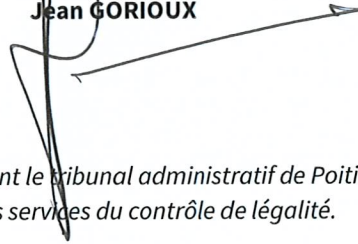
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise toutes les décisions modificatives ci-dessus explicitées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2ème Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 1^{er} juin 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



